Motion du 16 février 2011 de Mmes Vera Figurek, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, Isabelle Brunier, MM. Pascal Holenweg et Jacques Hämmerli: «Pour une réelle visibilité de l'enrichissement des collections municipales qui sont la base de notre patrimoine».

(renvoyée à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal lors de la séance du 22 novembre 2011)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la mission principale des Musées d'art et d'histoire est d'appliquer une politique de conservation patrimoniale rigoureuse, afin d'assurer le traitement, l'inventaire et la conservation des collections;
- qu'une stratégie d'enrichissement des collections et une politique de prévention nécessitent de la part de la collectivité de libérer et/ou de collecter des ressources financières adéquates;
- que différentes pistes sont explorées pour ce faire, notamment la mutualisation des coûts d'acquisition avec d'autres musées suisses, ainsi que le partenariat public-privé;
- qu'une convention vient d'être signée avec la Fondation Gandur pour l'art et que le Musée d'art et d'histoire verra ses collections grossir;
- que l'on s'apprête à construire un nouveau dépôt sous l'ex-site d'Artamis pour les collections genevoises;
- que le personnel des Musées d'art et d'histoire n'a pas accès aux documents, par exemple: conventions de dépôts de certains objets;
- que la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (Lipad) permet la transparence et donne le droit de consulter tous documents liés à une institution publique;
- que la déontologie en matière d'acquisition et de conservation des objets est le meilleur gage de santé d'une institution qui se respecte;
- qu'un comité éthique vient d'être constitué en collaboration avec l'ICOM (Conseil international des musées) pour les institutions muséales genevoises,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- lui communiquer la liste complète des dons et des dépôts d'objets aux Musées d'art et d'histoire sur les vingt dernières années;
- lui communiquer les investigations sur les origines des collections;
- lui communiquer le nombre d'expertises d'objets qui ont été faites par le laboratoire depuis cinq ans;
- lui fournir toutes les conventions signées avec des fondations et associations qui collaborent avec les musées genevois;
- lui fournir tous les documents de prêts des trois dernières années;
- lui communiquer l'audit sur les Musées d'art et d'histoire dans sa version complète.